



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Etablissements : Nord

Question écrite n° 64786

### Texte de la question

M Alain Bocquet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation créée suite aux graves manquements à la sécurité relevés au collège Gustave-Nadaud de Wattrelos. Manquements qui tiennent pour une grande part à la nature même de la structure de construction des bâtiments qui est du type « Pailleron ». Pour le département du Nord, se sont 57 établissements de ce type qui sont recensés. Parmi ces établissements, il semble qu'il y a des situations pires qu'à Wattrelos. Des financements énormes sont nécessaires pour résoudre, rapidement comme il se doit, les problèmes posés et faire en sorte que les élèves des collèges soient accueillis dans de bonnes conditions et notamment de sécurité. Des mesures d'urgence s'imposent. Des moyens supplémentaires et exceptionnels doivent être accordés au département du Nord pour répondre aux besoins immédiats. Un plan à long terme de rénovation et de modernisation des collèges doit être rapidement engagé pour mettre un terme définitif aux situations existantes.

### Texte de la réponse

Reponse. - La sécurité dans les établissements scolaires constitue une priorité pour le Gouvernement. C'est pourquoi il a récemment été demandé, par une circulaire conjointe avec le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, tout d'abord, aux préfets, de saisir la commission départementale de sécurité afin de vérifier la situation de tous les établissements scolaires et le respect des normes de sécurité ; ensuite, aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, de rappeler aux chefs d'établissement les règles en vigueur en matière de sécurité dans les établissements scolaires. A ce titre, les chefs d'établissement devront dans les meilleurs délais organiser tous les trimestres des exercices d'évacuation dans chaque établissement scolaire, ce qui constitue une forme de prévention indispensable en cas d'accident. Ainsi, l'ensemble des établissements à ossature métallique et modulaire seront visités au cours des prochains mois et tous l'auront été pour la rentrée 1993-1994. Par ailleurs, le ministre de l'éducation nationale et de la culture a engagé une réflexion sur les actions à mener en matière de formation et d'information des chefs d'établissement dans ce domaine. S'agissant de la construction, de la reconstruction et des grosses réparations des lycées et collèges, la loi du 22 juillet 1983 en a transféré la responsabilité respectivement aux régions et aux départements. La compensation de ce transfert de compétence s'est opérée par le biais de deux dotations : la dotation régionale d'équipement scolaire et la dotation départementale d'équipement des collèges. Au 1er janvier 1986, date à laquelle cette compétence a été transférée aux collectivités locales, ces crédits s'élevaient à 3 milliards de francs, dont 2 milliards alloués aux régions et 1 milliard aux départements. En 1993, les dotations attribuées par l'Etat aux régions et aux départements s'élèveront respectivement à 2,8 milliards et 1,4 milliard de francs. Par ailleurs, la priorité reconnue à l'éducation par le Gouvernement, qui s'est traduite par le vote de la loi du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, a conduit à accroître l'aide accordée aux régions pour l'aménagement et la construction des lycées et des établissements assimilés. A cette fin, des prêts à des taux privilégiés ont été accordés par la Caisse des dépôts et consignations. Enfin, dans le cadre du plan d'urgence en faveur des lycées, un fonds de rénovation a été créé, constitué de 2 milliards de francs de crédits budgétaires inscrits en loi de finances rectificative pour 1990, et de 2 milliards de francs de prêts de la Caisse des dépôts et consignations à un taux

actuariel de 7 p 100. Ainsi, par un effort financier sans cesse accru, l'Etat manifeste qu'il partage avec les collectivités locales competentes le souci de renforcer la qualite de l'accueil et la securite dans les etablissements scolaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bocquet Alain](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64786

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 1992, page 5371